

CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUIN 2025

Etaient présents : MM. Flamand, Rochard, Bocquillon, Chilarski, MMmes Mercier, Mauroy, Pourrier.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le conseil municipal a pu prendre connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé par Moulins communauté par délibération du 14 Mai 2025 ainsi que le bilan de concertation.

Monsieur le Maire dresse une synthèse des documents rappelant les principaux points traités comme l'écologie, l'emploi, les commerces, l'habitat et les impacts sur l'urbanisme.

Après discussion sur certains points, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de SCOT.

INSTITUT DE BEAUTÉ

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette la demande de baisse éventuelle de loyer du local, considérant notamment les efforts déjà consentis par le passé et pour ne pas créer de précédent.

Dans un souci de préservation des intérêts de Madame Ray, le conseil accepte à l'unanimité, la possibilité de réduire la durée de son préavis si elle envisage de résilier son bail.

VIVAL

Monsieur le Maire avise le conseil municipal qu'il vient d'être informé que la signature notariée pour la cession du fonds de commerce de l'épicerie est fixée au jeudi 26 juin 2025.

Quelques travaux de nettoyage à charge de la commune sont à prévoir.

Le repreneur, Monsieur Boubker GUEZOUL, pourra donc ensuite prendre possession du local commercial communal 10 rue Monnet pour y exercer une activité d'épicerie.

Le conseil municipal est d'accord pour transférer le bail de Madame Carol Piponnier dans les mêmes conditions à M. Boubker Guezoul et lui accordera une réduction pour les loyers des six premiers mois

POSTES ADMINISTRATIFS

Une réforme des emplois de secrétaire de mairie est en cours.

Madame Pascale Mezergue, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, peut en bénéficier dans l'autre commune où elle exerce tout en intégrant le cadre d'emploi des rédacteurs au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Mezergue au grade de rédacteur. Il faudra alors effectuer plusieurs démarches administratives pour la création de poste.

Le conseil municipal émet un accord de principe en attendant la validation du dossier de Madame Mezergue par le Centre de Gestion.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « la Lotte »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de cent euros à la société de pêche « la lotte » pour la location d'une remorque réfrigérée le jour de son concours de pêche annuel, la remorque communale étant déjà retenue.

M. Flamand et M. Rochard, membres de l'association se sont retirés.

VILLE A JOIE

Mercredi 16 juillet, l'association Ville à joie organise un après-midi festif dans le but de faire rencontrer des services utiles au quotidien à la population.

FOIRE d'AUTOMNE

Le conseil municipal souhaite le maintien de la foire d'automne le 2^{ème} lundi d'octobre.
Les commerçants seront contactés dès que possible par le secrétariat de mairie.